



Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 25 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la réforme du collège prévue par votre gouvernement, vous avez indiqué que dès la rentrée 2023, l'enseignement de la technologie en 6^{ème} serait supprimé pour laisser la place à des heures de renforcement en français ou en mathématiques.

Cette annonce suscite bien entendu la colère et l'incompréhension des professeurs et des associations de technologie, qui ont appris cette nouvelle par voie de presse, et qui ne comprennent pas pourquoi leur matière est ainsi mise de côté.

La technologie a déjà été fortement impactée par les mesures qui ont été prises à son encontre ces dernières années :

- suppression d'une demi-heure d'enseignement technologique en troisième ;
- suppression de la quasi-totalité des dédoublements en technologie ;
- suppression de l'heure de labo aux professeurs de technologie ;
- suppression du CAPET technologie (L1400) ;
- déconstruction des filières sciences de l'ingénieur au lycée

Les professeurs de technologie dénoncent depuis plusieurs années un manque de matériel et de budget pour réaliser leur travail dans de bonnes conditions, et la fin des demi-groupes qui permettaient d'effectuer des travaux pratiques avec un nombre d'élèves restreint et en corrélation avec le matériel à disposition.

Aujourd'hui, ils font face à une nouvelle attaque injustifiée contre l'enseignement de leur matière, dont les conséquences seront néfastes à la fois pour eux et pour les élèves.

Les associations de technologie (Pagestec, Assetec, AEET et UPSTI) se sont unies contre une telle mesure, qui relègue la technologie au second plan et risque d'entraîner sa disparition progressive.

La technologie est une discipline d'enseignement général, qui contribue d'une façon générale à l'acquisition des compétences du socle commun et qui, intrinsèquement, permet aux élèves d'apprendre, de comprendre et de mieux maîtriser le monde qui les entoure. En général, ils sont très intéressés par cette matière qui valorise les initiatives collectives. Ces travaux de groupe permettent aussi bien souvent de valoriser des compétences et des talents chez

certaines élèves par ailleurs en difficulté. L'étude des matériaux et de la conception des objets techniques, associée à l'usage des outils informatiques, permet aux élèves de suivre les évolutions et innovations techniques et scientifiques de notre société.

Plus cette culture technologique est enseignée tôt, plus elle est susceptible de faire ensuite partie d'un projet personnel de l'élève et d'être approfondie lors d'études ultérieures. Alors qu'un retour à la souveraineté en termes de production industrielle est indispensable pour notre pays, et que les besoins de jeunes formés dans les domaines scientifiques techniques et artisanaux sont criants, la suppression progressive de l'enseignement de la technologie n'incitera pas nos enfants à s'engager dans ces domaines.

Cette mesure sera, en plus d'être néfaste, totalement inutile, et participera d'une véritable fuite en avant. La priorité ne devrait en effet pas être de supprimer au collège les cours qui ne portent pas sur les "savoirs fondamentaux", mais de prendre des mesures afin de garantir la maîtrise de ces savoirs dès l'école primaire, afin qu'aucun élève ne puisse plus arriver au collège sans pouvoir lire, écrire et compter. Ce n'est pas en sixième que le problème doit être traité, mais bien très en amont, durant les six années d'enseignement à l'école primaire.

Dans l'attente de votre réponse, et dans l'espoir que vous prendrez des décisions qui permettront réellement de relever le niveau des élèves français, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Députés cosignataires :

Fabien DI FILIPPO (Moselle), Valérie BAZIN-MALGRAS (Aube), Anne-Laure BLIN (Maine-et-Loire), Jean-Yves BONY (Cantal), Jean-Luc BOURGEOUX (Ille-et-Vilaine), Xavier BRETON (Ain), Fabrice BRUN (Ardèche), Dino CINIÉRI (Loire), Eric CIOTTI (Alpes-Maritimes), Marie-Christine DALLOZ (Jura), Vincent DESCOEUR (Cantal), Virginie DUBY-MULLER (Haute-Savoie), Jean-Jacques GAULTIER (Vosges), Annie GENEVARD (Doubs), Philippe GOSSELIN (Manche), Justine GRUET (Jura), Patrick HETZEL (Bas-Rhin), Christelle D'INTORNI (Alpes-Maritimes), Mansour KAMARDINE (Mayotte), Alexandra MARTIN (Alpes-Maritimes), Frédérique MEUNIER (Corrèze), Maxime MINOT (Oise), Yannick NEUDER (Isère), Isabelle PERIGAULT (Seine-et-Marne), Christelle PETEX-LEVET (Haute-Savoie), Raphaël SCHELLENBERGER (Haut-Rhin), Jean-Pierre TAITE (Loire), Isabelle VALENTIN (Haute-Loire), Pierre VATIN (Oise), Stéphane VIRY (Vosges)